

Les grands principes

L'élevage bio se conforme aux besoins des différentes espèces animales et tient compte des grands principes en bio qui sont le lien au sol et le respect du bien-être animal. Les animaux, nourris avec des aliments naturels, sains et variés, sont source de fumure organique permettant le maintien de la fertilité des sols.

LES PRINCIPAUX TYPES D'ÉLEVAGE



bovins



porcs



volailles



ovins et
caprins



PAS D'OGM, ACCÈS AUX PÂTURAGES OBLIGATOIRE,
ANTIBIOTIQUES LIMITÉS, LAIT NATUREL, ÉLEVAGE PLUS
LENT OU SEVRAGE PLUS TARDIF.

Aller plus loin

1 JE M'INFORME

Je veux tout savoir sur les conditions d'élevage en agriculture biologique :

<https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/elevage/>

2 JE M'ENGAGE

Je contribue à faire évoluer les conditions d'élevage

CIWF : <https://www.ciwf.fr/>

OABA : <https://www.oaba.fr/>

Welfarm : <https://welfarm.fr/>

FNE : <https://www.fne.asso.fr/>

Je me fournis en viande bio locale, que je sois un particulier ou un professionnel de la restauration

<http://www.repasbio.org/se-fournir-en-bio-locale>

<http://www.restaurationbio.org/>

<http://www.interbio-franche-comte.com/AnnuaireBioFC.html>

Le contenu de ce document est issu des fiches produites par la FNAB, disponibles sur le site www.produire-bio.fr



@fnab.bio



@fnab.bio



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

JE CHOISIS LA VIANDE BIO LOCALE

« et je contribue
au respect du bien-être animal,
au soutien des éleveurs bio de
ma région, à la protection de
l'environnement... »

Document réalisé par
le Groupement des Agriculteurs Biologiques
d'Île-de-France, et adapté par Interbio
Franche-Comté

Grâce à un soutien de:



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Un élevage bio ça veut dire

UN ÉLEVAGE CERTIFIÉ ET DES CONTRÔLES STRICTS



- Un cahier des charges européen
- Un organisme indépendant
- Une inspection par an (sur site) ou plus
- Un contrôle sur l'ensemble du cycle de vie de l'animal:
 - Une alimentation bio et variée
 - Un accès aux espaces de plein air
 - Des densités maximales garantissant des espaces de vie suffisants à l'intérieur des bâtiments comme à l'extérieur
 - Des traitements vétérinaires limités, majoritairement naturels et guidés par le principe de prévention.



DES ESPACES PLEIN AIR ET DE BONNES CONDITIONS DE LOGEMENT

Les animaux ont un accès permanent à des espaces de plein air, de préférence des pâturages, chaque fois que les conditions climatiques et l'état du sol le permettent. Les conditions de logement permettent l'expression des comportements naturels des animaux (grattage du sol pour les poules, fouissage pour les porcs).

LE SAVIEZ-VOUS?

Afin d'éviter le recours à des pratiques d'élevage intensives, les volailles doivent soit être élevées jusqu'à ce qu'elles atteignent un âge minimal, soit être issues de souches à croissance lente, comme les poulets « cou-nu roux ».

DES ANIMAUX NÉS, ÉLEVÉS ET ABATTUS EN BIO

Pour être certifiée bio, la viande doit provenir d'animaux nés, élevés et abattus en Bio. Le choix des races est adapté au terroir et à un mode d'élevage moins intensif. Généralement, les races d'animaux élevés en bio sont des races rustiques à croissance lente, garantissant une meilleure qualité gustative de la viande grâce à un abattage plus tardif et permettant ainsi une durée de vie plus longue aux animaux d'élevage.

Par exemple, des poulets bio sont abattus à 81 jours minimum contre 35 à 40 jours pour des poulets à croissance rapide élevés dans des filières conventionnelles intensives. Lors de l'abattage, l'étourdissement qui permet d'insensibiliser les animaux est obligatoire en bio, sans dérogation possible.



LE SAVIEZ-VOUS?

L'alimentation des animaux bio français est en majorité produite sur nos sols selon des règles agronomiques respectueuses des ressources naturelles.

Garanti sans soja OGM!

UNE ALIMENTATION BIO ET VARIÉE



Les animaux sont nourris avec des aliments biologiques répondant à leurs besoins nutritifs aux différents stades de leur développement.

Les ruminants (vaches, chèvres et brebis) doivent avoir un accès permanent à des pâturages, chaque fois que les conditions le permettent. L'utilisation d'OGM* est interdite. Jusqu'au sevrage, les mammifères sont nourris avec du lait naturel, de préférence du lait maternel jusqu'à un âge défini pour chaque espèce.



UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ ANIMALE BASÉE SUR LA PRÉVENTION



Par exemple, en respectant les besoins de chaque espèce et l'accès au plein air, les risques d'apparition de maladies sont réduits. L'utilisation de médicaments vétérinaires de synthèse (hors vaccins), en traitement préventif est interdite. Ces médicaments sont autorisés pour soigner les animaux quand les mesures préventives n'ont pas suffi.

*Organismes Génétiquement Modifiés